



# ASSOCIATION ORCHIES RETROGAMING

## COSPLAY CONTEST

## REGLEMENT CONCOURS

Le cosplay est le fait de reproduire les tenues et accessoires de personnages issus d'un jeu vidéo, d'une bande dessinée, d'un manga, d'un dessin animé, d'une œuvre existante.

Les créations personnelles permettent aux cosplayers de laisser libre cours à leur imagination, ou encore de créer le costume d'un fan art, de s'inspirer d'un univers pour se créer un personnage...

---

**ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES** Ce règlement établi par les organisateurs s'applique sur l'ensemble de l'événement, ce concours aura lieu les 2 et 3 septembre 2023. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement à tout moment. Les participants seront informés de toutes les modifications le cas échéant.

**ARTICLE 2 : SÉCURITÉ** Pour des raisons de sécurité, les organisateurs interdisent l'utilisation de certains objets et les comportements suivants :

- Armes blanches : toutes les armes tranchantes quel que soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu : toutes les armes permettant de lancer des projectiles et cartouches sont formellement interdites telles que les airsofts et paintballs. Les armes de type Nerf sont autorisées au concours et au passage de sécurité lors de l'événement, elle devra aussi être déchargée.
- Armes ou liquides incendiaires : tout objet ou liquide ayant des propriétés inflammables sont interdits.
- Liquide : toute projection et utilisation de liquide est interdite.
- Objets salissants : tels que le faux sang, confettis, farine, pétards... sont interdits.
- Tout objet et geste à caractère raciste ou pornographique sont interdits.
- Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque sont interdits. Le non-respect de ces règles entraîne une exclusion immédiate du concours.

**ARTICLE 3 : DROIT À L'IMAGE ET AGE** Toutes les personnes choisissant de participer au concours cosplay se voient donner leur autorisation de droit à l'image en s'inscrivant. Les mineurs devront avoir une autorisation parentale tout de même.

Les catwalks et concours sont ouverts au plus de 6 ans pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 4 : SANCTION ET DISQUALIFICATION** Les participants coupables de vandalisme, vol, agression physique, verbale ou encore morale, de comportements choquants à l'encontre du public, des organisateurs ou des autres participants se verront sanctionnés. Les sanctions peuvent aller de la disqualification à l'interdiction de participation aux concours ultérieurs. Par ailleurs, toute personne perturbant de façon répétée et intentionnelle le concours ou le déroulement de l'événement, ou portant atteinte à l'image du concours, encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'inscription aux prochaines éditions dudit concours.

**ARTICLE 5 : PRINCIPE DU CONCOURS** : Le concours cosplay consiste à défiler seul ou en groupe et à présenter devant un jury un costume et une prestation scénique choisie par le participant ou le groupe. Un classement est effectué après chaque concours avec une remise de prix pour les premiers, avec possibilité de prix spéciaux pour les créations personnelles, enfants et catwalks.

**ARTICLE 6 : CATÉGORIES DE COSTUMES AUTORISÉES.** Les participants peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes de l'univers:

- Mangas
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films et séries TV
- Illustrations officielles & artworks d'artistes reconnus destinés au cosplay
- Créations personnelles.

**ARTICLE 7 : NOMBRE DE PARTICIPANTS** Il y a un concours possible ainsi qu'une catwalk. La catwalk vous permet de monter sur scène seul comme en groupe (maximum 8 personnes). Les concours se font en individuel (seul) comme en groupe (maximum 8 personnes).

#### **ARTICLE 8 : PRESTATION SCENIQUE**

- **Catwalk** : vous avez un temps limité de 10 à 20 secondes sur scène par passages, sur une musique choisie par l'organisateur.
- **Concours individuel** : vous avez un temps limité à 1min30 sur l'audio du participant.
- **Concours groupe** : vous avez un temps limité à 3min30 sur l'audio des participants.

Aucun dépassement de temps ne sera autorisé. Ces temps ne constituent pas une obligation à atteindre, vous pouvez faire un temps de passage plus court, mais un minimum de 30 secondes est fortement recommandé pour les participants au concours. Sauf cas exceptionnel, seuls les inscrits au concours se trouveront sur scène durant leur prestation scénique (pas de figurants). Vous pouvez appuyer votre passage sur scène avec une bande son au format MP3, ou une vidéo au format MP4 (se renseigner auprès de l'organisateur pour connaître les installations prévues). Les autres formats ne sont pas acceptés. Ces fichiers devront être envoyés avec le dossier d'inscription, et ne pourront être modifiés le jour du concours.

**ARTICLE 9 : INSCRIPTION AU CONCOURS** Lors de votre candidature, vous devez compléter entièrement le dossier d'inscription et l'envoyer par mail, en vue d'une validation par les organisateurs. Pour une meilleure expérience durant le passage sur scène, une vérification de la bande sonore sera réalisée, afin de s'assurer de la qualité audio (volume, parasite, etc.). Conformément à l'article 2, les organisateurs peuvent refuser une inscription si la bande sonore comporte des passages à caractère raciste, ou violences verbales. Vous serez informé par mail si tel est le cas. Les participants de moins de 18 ans sont autorisés, mais doivent obligatoirement désigner un adulte accompagnateur (tuteur légal).

**ARTICLE 9BIS INSCRIPTION AU CATWALK** Il n'y a pas d'inscription préalable au catwalk. Une fois sur place rapprochez-vous près de la scène.

**ARTICLE 10 : PRÉSENCE AU CONCOURS** Vous devrez confirmer votre présence 1 heure avant le concours. Dans le cas d'un groupe, un membre devra se charger de la confirmation si le groupe n'est pas présent au complet. Passé ce délai, les organisateurs pourront décider de faire passer ou non sur scène. La présence de la totalité des participants est requise 1h00 avant le début du concours en vue d'un briefing, de la validation des costumes et de l'ordre de passage. Si votre prestation nécessite des décors, il est impératif de les remettre aux organisateurs une heure avant le concours le jour même. La pose des décors sur scène sera réalisée avec ou sans les organisateurs, avec consultation préalable des participants durant le briefing. Les décors ne devront pas excéder 20 Kg maximum et 2 mètres de hauteur pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 11 : ACCES AUX VESTIAIRES.** L'accès aux vestiaires et à l'arrière scène est limité aux membres des organisateurs, et aux participants aux concours du jour. Un participant (concours individuel) ou un groupe peut désigner une personne accompagnatrice pour aider à l'habillage et au déshabillage. La demande d'un accompagnateur assistant doit se faire sur votre fiche d'inscription. Les participants de moins de 18 ans peuvent avoir un adulte accompagnateur (tuteur légal), qui aura accès aux vestiaires et à l'arrière scène.

Vous êtes tenus de respecter les lieux qui vous sont accordés et de les laisser dans l'état de propreté idéal à tous. En cas de perte ou de vol, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable, vous pouvez toutefois faire part de désagréments aux membres de l'organisation.